

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	26 Aout 2024	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	10 Septembre 2024	Nombre de conseillers présents	17
		Nombre de votants	21

*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BEDOUIN Jean-Pierre, HERVIEU Régine, MAZELINE Alain, FOLLIOU François, LEPINGARD Séverine, BOUSSARD Marie, MAQUEREL Charline, MAZIER Laëtitia, BUELO Maxime, LECHEVALLIER Sandrine, LESENECHAL Sylvain, MARESCQ Anita.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

GODEFROY Patricia ayant donné procuration à LEPINGARD Séverine,
LEMERAY Véronique ayant donné procuration à Sandrine LECHEVALLIER,
SOPHIE Gérard ayant donné procuration à Thierry DUBOURG,
BOURDIER Nicolas ayant donné procuration à Anita MARESCQ,

Absent(e)(s) : DUBOURG Guillaume, STREIFF François

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : LEPINGARD Séverine.

*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024
- 3°) Rentrée scolaire 2024-2025
- 4°) Photocopieurs- Contrats
- 5°) SDEM 50
 - Demande de dépose d'une ligne électrique – La Croix de Pirou
 - Avenant à la convention – Groupement d'achat- Electricité
- 6°) Ajustements Budgétaires
 - Lotissement LCE – Planis
 - Aménagement du bourg d'Hébécrevon
 - Amortissement des subventions versées au SDEM 50
- 7°) Reprise 12 sépultures – Choix de l'entreprise
- 8°) Logement meublé/rue de l'église – Tarif pour une location ponctuelle
- 9°) 80^{ème} anniversaire – Bilan
 - Programme / Actions
 - Budget
- 10°) Subvention gym – Création d'un cours Activités Physiques Adaptées
- 11°) Gestion du Personnel
 - Temps choisi – Télétravail
- 12°) Informations et questions diverses
 - Calendrier des réunions du conseil municipal
 - Mobilier – cabinet médical
 - Crash avion LCE

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme LEPINGARD Séverine comme secrétaire de séance.

2)° Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Indemnités litige « City Park »

3°) Rentrée scolaire / Effectifs

151 élèves ont été accueillis à la rentrée (58 à la chapelle Enjuger et 93 à Hébécrevon).

Mr le Maire fait état d'une baisse de 15 élèves par rapport à l'année scolaire précédente.

Le renfort dans la classe de Mme Meslin est maintenu par Mme GOUBERT Cassandra soit 2 matinées par semaine.

Divers travaux réalisés cet été sont présentés :

- Lave-linge installé dans la garderie d'Hébécrevon
- Sèche-linge installé dans la garderie LCE
- Stores de posés dans le dortoir LCE
- Fournitures garderies
- Equipement de fauteuils réhausseurs
- Pose d'un portail + portillon
- Remplacement de luminaires
- Pose de sonnettes
- Installation d'une boîte à registre etc..

Mr le Maire remercie les employés municipaux pour les travaux réalisés en interne.

Temps périscolaire – Sensibilisation sur le harcèlement scolaire

Mr le maire informe que 3 agents ont suivi une formation courant Juillet pour porter un message sur la prévention sur le harcèlement scolaire.

Des harcélomètres seront mis en place à la cantine et à la garderie ainsi que des affichettes.

Contrôle sanitaire – Cantine d'Hébécrevon

Mr le maire fait part d'un contrôle sanitaire réalisé le 21 mai à la cantine d'Hébécrevon par les services de la Protection départementale de la protection des populations.

Un point a été signalé : Absence d'analyse bactériologiques sur denrées et les surfaces.

Mr le Maire propose de retenir le laboratoire LABEO de Saint lo – Accepté par le conseil municipal.

4°) Contrats photocopieurs -

D20240903-01

Les contrats arrivant à échéance, Mme WOLFF a mis en concurrence les entreprises pour le remplacement des 3 photocopieurs (mairie et écoles).

Après analyse des offres l'entreprise Koesio propose :

Location globale : 449 € HT/mois

Coût de la page couleur 0.027 €

Coût de la page noire 0.0027 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Koesio , et charge Mr le maire de signer les conventions.

5°) SDEM 50

D20240903-02

Dépose du réseau inutile – Croix de Pirou

Mr le maire fait part d'une demande du SDEM 50 pour leur accorder la dépose du réseau inutile au lieu dit la croix de Pirou dans le cadre du projet de sécurisation.

Après avoir échangé, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Acceptent la demande de dépose d'une ligne basse tension au lieu dit : La croix de pirou
- Attestent avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme une extension de réseau à la charge du demandeur

D20240903-03

Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité - Participation financière des membres

Le SDEM50 a constitué un groupement de commandes permanent d'achat d'électricité et de services associés depuis 2016 afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence ;

- Cette mission de coordonnateur, exercée à titre gracieux par le syndicat depuis 2016, présente plusieurs intérêts (sécurisation des procédures d'achat d'électricité, fédération des besoins, maîtrise des dépenses, gestion courante, stratégie d'achat...);

- Le SDEM50 a constaté l'augmentation croissante des frais engendrés pour l'exercice de la mission de coordonnateur, au vu :

Du temps de recensement des besoins des membres du groupement et la complexité croissante des marchés de fourniture d'électricité,

De la gestion courante du groupement d'achat pour le compte des 298 membres,

De la stratégie d'achat - en constante évolution – demandant expertise (formation), veille et anticipation

Par délibération en date du 12 octobre 2023 , le comité syndical du SDEM50 a décidé d'instaurer une participation financière à la charge des membres du groupement à compter de l'exercice 2024 afin de renforcer les moyens que le syndicat consacre à ce groupement au bénéfice de l'ensemble des 298 membres ;

Cette participation financière est établie en fonction du nombre de point de livraison (PDL) du membre intégré dans le périmètre du groupement et qu'elle est d'un montant de :

6€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements adhérents au SDEM50 ;

10€/PDL/an avec un minimum (plancher) de 50 euros pour les collectivités – établissements non adhérents au SDEM50 ;

Mr le maire précise que les modifications de la convention constitutive doivent être approuvées dans les mêmes termes que la convention initiale ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition

- Autorise Monsieur le Maire/Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et services associés instituant le versement d'une participation financière au bénéfice du SDEM50, coordonnateur du groupement.

6°) Ajustements budgétaires

D20240903-04

Budget annexe Lotissement LCE

Mr le maire fait part d'un dépassement de crédit lié aux factures du cabinet PLanis et du Géomètre.

Il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit suivant :

BP Lotissement LCE D/6045 + 3000 €

BP lotissement LCE R/75822 + 3000 €

D20240903-05

BP Commune D/615221 - 3000 €

BP Commune D/65821 + 3000 €

Accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

D20240903-06

Budget principal – Commune

Afin de solder les DGD Colas et Valois concernant l'aménagement du bourg, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits comme suit :

R/021 12 000 €

D/023 12 000 €

D/2151 202302 12 000 €

D/615221 - 12 000 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition.

D20240903-07

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal, qu'en M57, dès lors une participation financière est versée dans un compte 204XX, il convient de l'amortir.

En 2023, la commune a versé 37 298.84 euros au SDEM50 pour la rénovation des équipements publics du bourg et l'effacement des réseaux au Pont Crochu.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'amortir les participations financières sur 30 ans et ouvrent les crédits suivants :

R/021 1244 €

D/023 1244 €

D/2188 2488 €

R/2804182 1244 €

D/615221 -2488 €

D/681 042 1244 €

7°) reprise de 12 sépultures

Suite aux procédures de reprise de concessions abandonnées dans le cimetière d'Hébécron, Mr le Maire informe que 12 sépultures feront l'objet de travaux, libérant ainsi plusieurs emplacements.

3 entreprises ont été consultées pour effectuer ces travaux, dans le respect des personnes inhumées et des plaques d'identification seront réalisées.

D20240903-08

A l'unanimité, l'entreprise Desfriches est retenue par le conseil municipal pour un coût total de 5 825 € HT et décide d'ouvrir les crédits suivants :

R/021 7000 €

D/023	7000 €
D/615221	- 7000 €
D/2188	7000 €

Les travaux doivent être réalisées début octobre.

8°) Logement meublé – sis rue de l'église

D20240903-09

Mr le maire propose de compléter la délibération du 5 juillet 2022 en proposant une location à la semaine du logement meublé, au dessus de l'école côté cour, charges incluses.

Après échange, le conseil municipal décide de fixer à 100 euros par semaine le logement (studio 2).

9°) 80^{ème} anniversaire – Bilan

Programme / Actions

80 panneaux / 80 photos exposés dans les 2 bourgs
Conférences
Cérémonie du 28 juillet 2024 / Victimes civiles et militaires
Accueil d'une délégation marocaine
Edition d'un ouvrage en cours

Budget financier

Panneaux : 8 460.38 euros
Conférence/Vidéo : 350 euros
Guirlandes en tissu : 600 euros
Accueil de la délégation marocaine + vin d'honneur : 2 000 €
Livres coffrets + cadeaux : 2 500 €

Convention et indemnisation :

D20240903-10

Mr le Maire explique qu'il a été nécessaire de trouver un logement pour accueillir la délégation marocaine. Il remercie publiquement Mr et Mme JOURNAUD d'avoir accepté de mettre à la disposition de la commune un logement meublé et un véhicule.

Mr le Maire propose la rédaction d'une convention de mise à disposition avec Mr et Mme JOURNAUD et propose de les indemniser d'un montant de 450 €.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité, par les membres du conseil municipal.

Remboursement des frais engagés :

D20240903-11

Dans le cadre du 80^e anniversaire, la commune de Thèreval a reçu le 20 juillet 2024 une délégation de Marocaine de 4 personnes.

Mr le Maire explique que la commune de Thèreval ne possède pas de carte bancaire, et que lui-même, ainsi que Mme HERVIEU Régine et Mme VILLEDIEU Nelly ont réglé certains frais notamment les frais de repas et visites directement par leurs soins (carte bancaire).

Les services de la trésorerie ont confirmé qu'exceptionnellement et dans le cadre du 80^{ème} anniversaire, ils acceptent le remboursement au vu des factures et délibération.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Mr le maire de mandater les frais engagés par lui-même et Mmes HERVIEU et VILLEDIEU sur présentation de factures.

10°) Entente sportive d'Hébécrevon – Section Gymnastique volontaire – Demande de subvention exceptionnelle

D20240903-12

Mr le Maire fait part d'un courrier reçu de l'entente sportive d'Hébécrevon – Section Gymnastique volontaire concernant la création d'un cours « Activités Physiques Adaptées ». Ce cours, qui débutera le mardi 10 septembre, de 14h à 15h, s'adresse aux personnes (hommes et femmes) qui ne sont plus en capacité physique de pratiquer un cours dit traditionnel. Il s'intitule « Activités Physiques Adaptées (APA) ou « Sport Santé ».

Les séances proposées par une animatrice diplômée permettront d'augmenter l'autonomie et la qualité de vie, par des exercices programmés de coordination, d'équilibre, de mémoire, des mouvements améliorant les capacités musculaires.

L'animatrice pourra, par exemple, proposer des mouvements en position assise.

Mais sa mise en place représente un effort financier important pour l'association. C'est pourquoi l'association ESH – Section Gymnastique volontaire demande une subvention exceptionnelle nécessaire au démarrage de ce cours.

Afin d'aider au lancement de cette activité nouvelle, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'aider la section Gym par une subvention exceptionnelle de 400€.

Mr Sylvain Lesénéchal fait part des aides de la CAF tant pour les enfants/jeunes adultes, que pour les associations qui ont un professionnel titulaire d'un diplôme dans le domaine de l'activité physique adaptée.

Mr le maire demande à Sylvain Lesénéchal s'il peut se mettre en relation avec Mme GIRARD Micheline.

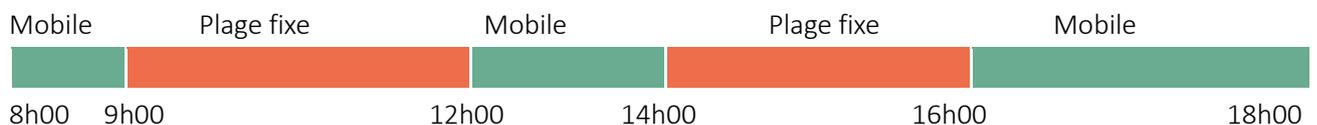
11°) Gestion du Personnel

D20240903-13

Temps choisi :

Mr le Maire souhaite proposer des adaptations sur l'organisation du temps de travail et améliorer les conditions de travail des agents. Dans le respect des règles existantes, ces évolutions sont conduites sous le principe de la confiance et de la souplesse.

Mise en place de périodes « mobiles » où les agents peuvent moduler leur journée de travail.



Avec la possibilité offerte aux agents « administratifs » à temps complet de travailler sur 4 jours, 4.5 jours ou 5 jours.

Modulation possible des horaires de travail pour les agents techniques sur le contrôle du responsable du service technique.

Le télétravail :

Le télétravail est un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle.

L'exercice de fonctions administratives en télétravail peut être accordé par le maire sur demande écrite de l'agent. Dans ce cas un arrêté individuel mentionne les conditions d'exercice de ce télétravail (fonction, lieu, horaires, matériels informatiques...)

Une charte de mise en place du télétravail sera mise en place

Après avoir échangé, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ces propositions et demandent de saisir l'avis du comité social territorial du centre de gestion.

12°) Indemnités – City Park

D20240903-14

La Cour a considéré que les mesures mises en place par la commune de Thèreval étaient de nature à permettre le maintien du bon ordre et de la tranquillité au sens des dispositions précitées, et a écarté les conclusions relatives à l'annulation des décisions de rejet de la demande de déplacement et/ou la fermeture du city-park.

C'est ainsi que la Cour a conclu au rejet de la requête et a mis à la charge des requérants la somme de 750 euros à la commune de Thèreval.

Après avoir pris connaissance de compte rendu, les membres du conseil municipal chargent Mr le maire d'encaisser l'indemnisation sur le budget principal.

13°) Informations diverses

Calendrier des réunions du conseil municipal

Invitation Apéro Concert – Paysages Conseil

Mobiliers cabinet médical

Crash avion LCE

Fin de séance 23h00

Le Maire, Gilles QUINQUENEL	Le Secrétaire, Séverine LEPINGARD